Délibération du

Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 5 juillet 2023

Tarifs restauration - Tarif de la distribution automatique

Le conseil d'administration,

Vu le rapport présenté aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 5 juillet 2023,

Considérant les échanges en séance,

DECIDE

Article unique :

Le conseil d'administration valide la proposition des prix imposés au prestataire pour certains produits courants présentée ci-dessous :

ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT "PRIX DES PRODUITS IMPOSES"

PRODUITS	CONDITIONNEMENT STANDARD	PRIX TTC sans contenant	PRIX TTC avec contenant
BOISSONS CHAUDES			
CAPPUCCINO	17cl	0,50 €	0,55
CHOCOLAT	28cl	0,50 €	0,55
EXPRESSO	7cl	0,50 €	0,55
DOUBLE EXPRESSO	14cl	0,60 €	0,65
CAFE LONG	17cl	0,50 €	0,55
CAFE AU LAIT	17cl	0,50 €	0,55
CAFE AMERICAIN	28cl	0,60 €	0,65
THE	28cl	0,60 €	0,65
BOISSONS FROIDES			
CANETTE	33cl	1,25 €	
BOUTEILLE D'EAU (PLATE/PETILLANTE)	50cl	0,80 €	
BOUTEILLE DE JUS FRUITS	50cl	1,25 €	
CONFISERIES			
SACHET CHIPS	45g	1,00 €	
BROWNIE	50g	1,00 €	
SACHET MADELEINES	85g	1,00 €	
GAUFFRE	90g	1,00 €	

Fait à Nice, le 5 juillet 2023

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Bernard BEIGNIER

Représenté par la Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Fabienne BLAISE

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 20
Membres présents : 14	Contre : 1
Membres représentés : 7	Abstention : 0
Votants : 21	